



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**DÉCISION DU MAIRE**

**N°2024/DATU/436**

**OBJET : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC LA SOCIÉTÉ VERDI CONSEIL CŒUR DE FRANCE - AVENANT N°2**

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation par le conseil municipal à Madame le Maire des objets visés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la décision du maire n°2022/228 en date du 10 octobre 2022 attribuant le marché n°05/2022 pour la révision du plan local d'urbanisme à la société VERDI CONSEIL CŒUR DE France pour un montant total de 84 995€ HT ;

**Vu** la décision du maire n°2024/083 en date du 7 mars 2024 autorisant l'avenant n°1 d'un montant de 3.075,00 € HT, dans le cadre du marché n°05/2022 pour la révision du plan local d'urbanisme attribué à la société VERDI CONSEIL Cœur de France ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la mise à jour du plan local d'urbanisme en révision pour sa mise en compatibilité avec le SDRIF-E ;

**Considérant** que ces modifications constituent des missions complémentaires du bureau d'études VERDI CONSEIL Cœur de France et nécessitent donc un nouvel avenant au marché susvisé ;

**Considérant** que le montant de cet avenant représente jusqu'à 23,80 % du coût du marché initial. Le montant définitif du marché public sera fixé par voie d'ordre de service au moment de l'affermissement de la tranche optionnelle précisant les prestations retenues sur la base des prix fixés par le devis, en application des articles 2, 3.8.2, 10.1, 23.1, 23.3 du CCAG-PI.

**DÉCIDE**

**Article 1**

De signer l'avenant n°2 au marché 05/2022 attribué à la société VERDI CONSEIL CŒUR DE France pour la révision du plan local d'urbanisme pour un montant total hors taxe fixé à **3 450 000** euros mille

Accusé de réception en Préfecture  
077-217703271-20241108-DEC-2024-436-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241108-DEC-2024-436-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024

quatre cent cinquante euros) et un montant total hors taxe optionnel allant jusqu'à 13.700,00 € (treize mille sept cent euros).

### **Article 2**

D'inscrire la dépense au budget de l'exercice 2025.

### **Article 3**

La direction générale des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

Copie de cet acte sera transmise à :

- La sous-préfecture de l'arrondissement de Provins,
- Le receveur municipal,
- Le service financier,
- Le service urbanisme.

Fait à NANGIS, le 7 novembre 2024

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le 08 NOV. 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le 08 NOV. 2024

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241108-DEC-2024-436-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241108-DEC-2024-436-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2 <sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Nangis  
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
77370 NANGIS  
Tél : 01 64 60 52 00

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS VERDI- Verdi Conseil Cœur de France  
99 rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
Tel : 01 42 22 61 22  
[conseilcoeurdefrance@verdi.fr](mailto:conseilcoeurdefrance@verdi.fr)  
SIRET : 784 274 698 00017

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Révision du Plan Local d'Urbanisme**

■ Date de la notification du marché public : **07 octobre 2022**

■ Durée du marché public : **18 mois**

■ Montant initial du marché public :

- Montant de la TVA : 16.999,00 €
- Montant en € HT : 84.995,00 €
- Montant en € TTC : 101.994,00 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le(s) précédent(s) avenant(s) :

L'avenant n°1 avait pour objet une mission technique complémentaire pour la modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu en conseil municipal la première fois le 30 juin 2023 et la seconde le 21 mars 2024, avec une incidence financière de 3690 euros TTC.

- Montant du marché public après intégration de l'avenant n°1 susvisé :

Montant du marché initial		84995,00	16 999,00 €	101 994,00 €	
Avenant n°01	Mission technique compl.	3075,00	615,00 €	3 690,00 €	Plus-value de:
Soit un nouveau montant au marché public				105 684,00 €	3,62%

- Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'avenant n°2 a pour objet la reprise du projet de PLU prêt à être arrêté pour sa mise en compatibilité avec le SDRIF-E adopté en septembre 2024 par la Région Ile-de-France.

### Il comprend deux tranches :

- **Une tranche ferme** pour la réalisation d'une étude sur le degré de comptabilité du PLU au SDRIF-E, avec une incidence financière de : 3.450, 00 € HT
- **Une tranche optionnelle** conclue à prix provisoire, dont le montant maximum est fixé à 13.700,00 € HT. Le caractère définitif de la tranche optionnelle sera fixé par ordre de service au moment de lever cette tranche optionnelle sur la base des prix indiqués au devis.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées et applicables.

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

- Incidence financière du présent avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant du marché initial		84 995,00 €	16 999,00 €	101 994,00 €	
Avenant n°01	Mission technique compl.	3 075,00 €	615,00 €	3 690,00 €	Plus-value de:
Soit un nouveau montant au marché public				105 684,00 €	3,62%

Avenant n°02	Tranche ferme	3 450,00 €	690,00 €	4 140,00 €	
	Tranche optionnelle	13 700,00 €	2 740,00 €	16 440,00 €	Plus-value de:
Soit un nouveau montant au marché public				126 264,00 €	23,80%

Soit un montant total maximum conclu à titre provisoire de 126 264,00 € TTC, soit cent-vingt-six mille deux soixante quatre euros. Le montant définitif du marché public sera fixé par voie d'ordre de service au moment de l'affermissement de la tranche optionnelle précisant les prestations retenues sur la base des prix fixés par le devis ci-joint, en application des articles 2, 3.8.2, 10.1, 23.1, 23.3 du CCAG-PI.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241108-DEC-2024-436-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER,**



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241108-DEC-2024-436-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 07/10/2024.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241108-DEC-2024-436-AR  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024